



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 220.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 220 — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. SMITH (Southdale) pour la reprise du débat.

MM. WOWCHUK, ALLUM et MICHALESKI, M^{me} FONTAINE ainsi que M. YAKIMOSKI interviennent.

M. LAGIMODIERE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. MARCELINO (Tyndall Park) :

Proposition n° 11 : Atteinte aux soins offerts ainsi qu'aux familles et aux aînés causée par le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences à Winnipeg

Attendu :

que le gouvernement provincial a annoncé la fermeture à Winnipeg de trois services des urgences situés à l'Hôpital Concordia, à l'Hôpital général Seven Oaks et à l'Hôpital général Victoria et la fermeture du Centre de soins d'urgence Misericordia;

que cette annonce signifie que le gouvernement provincial n'a pas tenu la promesse qu'il a faite aux Manitobains de protéger les services de première ligne dont dépendent les familles et les aînés;

que le gouvernement provincial n'a pas fait de nouveaux investissements dans les salles des urgences restantes ou les foyers de soins personnels ou dans les programmes de soins à domicile et que ces fermetures forceront davantage de patients à fréquenter un nombre limité d'hôpitaux et imposeront un fardeau supplémentaire aux médecins et aux infirmières;

que le gouvernement n'a pas fourni de précisions quant à la fermeture des salles des urgences, notamment les économies réalisées, les coûts en capital engagés et le nombre d'emplois de première ligne éliminés, bien qu'il connaisse déjà la majeure partie de ces renseignements depuis l'annonce de cette initiative;

que ces compressions visant les soins d'urgence viennent s'ajouter à d'autres fermetures et annulations de projets partout à Winnipeg, notamment en ce qui a trait à une clinique express, à l'immeuble d'Action cancer Manitoba, aux centres d'accès, à des foyers de soins personnels, aux nouveaux locaux de la Clinique Pan Am et au Centre de bien-être Concordia;

que la fermeture de salles des urgences a laissé les familles et les aînés sans aucun accès à des services d'urgence de première ligne dans plusieurs endroits à Winnipeg et qu'ils seront forcés de faire des voyages de 20 minutes ou plus pour avoir accès à des services de soins de santé d'urgence;

que ces compressions imposeront un lourd fardeau aux nombreux aînés qui fréquentent souvent les salles des urgences, particulièrement ceux qui sont incapables de conduire ou ont un revenu modeste;

que la croissance de la population à Winnipeg est l'une des plus élevées au Canada et que la stratégie du gouvernement provincial ne répond pas aux besoins des populations grandissantes dans le nord et le sud de Winnipeg, particulièrement les aînés;

qu'avant de faire l'annonce de la fermeture du Service des urgences à l'Hôpital Concordia, le gouvernement provincial n'a consulté ni les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg ni les responsables et les travailleurs de la santé de cet établissement pour connaître les répercussions de la fermeture sur les soins prodigués aux patients,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences et d'un centre de soins d'urgence à Winnipeg nuira au système des soins de santé et accroîtra la demande dans les hôpitaux existants en l'absence d'investissements supplémentaires.

Le débat se poursuit.

MM. NESBITT, WIEBE et SMOOK, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. BINDLE et ALTEMEYER interviennent. M. LAGASSÉ exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. PEDERSEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

M. ALLUM et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. SMITH (Southdale) et LINDSEY, M. le *ministre* FRIESEN, M^{me} KLASSEN ainsi que M. REYES font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M. GERRARD invoque le *Règlement* au sujet de commentaires faits par le premier ministre portant sur l'absence d'un député à l'Assemblée.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à faire marche arrière sur sa décision de couper dans les soins de santé, laquelle nuit aux familles et aux soins que reçoivent les personnes âgées, affaiblit les services de soins de santé et pousse les travailleurs de la santé à quitter la province, et à plutôt investir dans le système de soins de santé provincial afin de protéger et d'améliorer les soins offerts aux patients.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

Pendant la présentation de pétitions, M. GERRARD soulève une question de privilège au sujet des travaux de l'Assemblée qui n'ont pas été terminés et propose que le Comité du Règlement de l'Assemblée soit saisi d'urgence de la question afin que le problème ne se reproduise pas.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. GERRARD fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 41

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN

LAMOUREUX
SARAN..... 5

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité.*

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

Avant la période réservée aux griefs, M. FLETCHER soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur le refus du gouvernement provincial de rejeter catégoriquement l'annonce, dans le budget fédéral de 2017, concernant la création d'un parc national situé directement sur le prolongement de la ceinture nickélique de Thompson.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée), interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député d'Assiniboia. L'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains Manitobains, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui.

Notre temps est très limité aujourd'hui, étant donné que nous devons terminer de nombreux travaux avant la levée de la séance, notamment l'approbation et la troisième lecture des projets de loi choisis par l'opposition, le processus budgétaire ainsi que les travaux relatifs aux subsides, y compris le projet de loi de crédits principal, le projet de loi de crédits relatifs aux immobilisations et la *Loi d'exécution du budget et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

M. le *ministre* GOERTZEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 34 — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que MM. SWAN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* EICHLER propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* EICHLER ainsi que MM. ALLUM et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. CURRY voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et qui a été amendé par la suite.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FLETCHER pour la reprise du débat.

MM. REYES et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Conformément aux paragraphes 2(20) et (21) du *Règlement*, les travaux de l'Assemblée sont interrompus afin de mettre aux voix les motions d'approbation et de troisième lecture de tous les projets de loi choisis par l'opposition dont l'examen n'a pas été terminé.

M^{me} la *ministre* CLARKE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* CLARKE, M. ALTEMEYER et M^{me} KLASSEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

LAMOUREUX
MAYER
MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 38

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)

MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 13

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 24 — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l’efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN ainsi que MM. ALLUM et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON ainsi que M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WHARTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 30 — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON, M. MALOWAY, M^{me} LAMOUREUX et M. SARAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WISHART propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WISHART, M. WIEBE, M^{me} KLASSEN et M. SARAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK..... 34

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 25 avril au 9 novembre 2017 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 15 mai 2017 examine le budget du ministère de l'Éducation et de la Formation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. KINEW recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans la salle 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 13 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 16 mai 2017 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SWAN voulant que la question portant sur le refus du premier ministre de répondre à des questions posées pendant le Comité de subsides soit renvoyée à l'Assemblée. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 13 contre 36.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 24 mai 2017 examine le budget du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WIEBE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 14 contre 33.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 23 octobre 2017 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. ALLUM recommandant que le traitement des ministres soit réduit à 67 200 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 15 contre 34.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 23 octobre 2017 examine le budget du ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} FONTAINE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 14 contre 35.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 26 octobre 2017 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. KINEW recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 50 400 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 37.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 30 octobre 2017 examine le budget du ministère de la Justice, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} FONTAINE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 30 octobre 2017 examine le budget du ministère du Développement durable, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. ALTEMEYER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 15 contre 37.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 30 octobre 2017 examine le budget du ministère de l'Agriculture, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. ALLUM recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée.

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 10 606 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 7 243 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 898 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 644 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 211 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 425 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 482 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Administration et finances.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 12 354 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Politique et transformation.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 139 214 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 17 103 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Gestion et assurance.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 19 039 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Production et développement économique.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 314 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 552 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 203 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration et finances.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 48 164 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit criminel.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 47 447 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit civil.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 420 516 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Sécurité communautaire.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 62 899 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 11 764 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Protection du consommateur.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 730 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 2 429 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 22 210 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 5 122 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services ministériels et Services de la Couronne.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 32 877 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 995 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 2 321 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 2 512 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Affaires intergouvernementales.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 149 513 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services centralisés.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 69 728 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 62 000 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 8 462 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 544 381 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 884 115 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Programmes communautaires et services ministériels.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 487 450 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 107 046 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Logement.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 903 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 219 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 594 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 52 533 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Entreprise, innovation et commerce.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 16 210 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Services du travail et de la réglementation.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 12 217 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Développement des ressources.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 644 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 18 648 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Finances et terres domaniales.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 70 221 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Parcs et services régionaux.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 14 614 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gérance de l'environnement.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 30 979 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gestion des ressources hydriques et biodiversité.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 15 894 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 15 439 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 158 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 32 050 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 13 844 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Infrastructure et services municipaux.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 361 200 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aide financière.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 565 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 68 058 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Programmes – Sport, Culture et Patrimoine.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 6 670 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 92 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 120 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 8 370 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services ministériels.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 44 041 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services de la voirie, des transports et de gestion de l'eau.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 182 897 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 2 714 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Gestion des urgences et sécurité publique.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 428 637 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 589 035 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 3 005 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 77 017 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Programmes d'enseignement de la maternelle à la 12e année et d'Enfants en santé.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 344 027 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 378 209 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Soutien aux écoles.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 880 144 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Enseignement postsecondaire et développement de la main-d'œuvre.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 5 590 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Immigration et possibilités économiques.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 82 677 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Financement des immobilisations.

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 215 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 21 404 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 781 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Administration et finances.

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 30 231 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Relations avec les Autochtones et le Nord.

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 96 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 11 298 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Administration et finances.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 33 156 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 9 942 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Secrétariat à la main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 28 740 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Vie active, relations avec la communauté autochtone, population et santé publique.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 16 666 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes régionaux.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 44 295 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Santé mentale et lutte contre les dépendances, soins de santé primaires et aînés.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 5 758 425 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 198 187 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Financement des immobilisations.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 168 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 1 254 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES ÂÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 9 322 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 31 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 17 450 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations – Rajustements liés aux services internes.

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 51 800 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de 4 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 9 novembre 2017 :

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme maximale de trois milliards deux cent cinquante-neuf millions sept cent cinquante mille dollars (3 259 750 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

ANNEXE PROGRAMMES NON BUDGÉTAIRES — CRÉDITS POUR 2017-2018 (milliers de \$)

	Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires
Services de la Couronne	
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	2 339 000
Société manitobaine des alcools et des loteries	32 000
Agriculture	
Société des services agricoles du Manitoba	231 271
Éducation et Formation	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	32 592
Commission des finances des écoles publiques	144 183
Familles	
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	20 840
Finances	
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	2 000
Office de financement des organismes de service spécial :	
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	20 000
Croissance, Entreprise et Commerce	
Fonds de développement économique local	10 200

Santé, Aînés et Vie active

Services de diagnostic du Manitoba	10 433
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	375 123

Relations avec les municipalités

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	42 108
--	--------

3 259 750

Il est fait rapport de cette résolution. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée approuve la motion d'adhésion, prévue au paragraphe 78(1) du *Règlement*, que le Comité des subsides a examinée et dont il lui a fait rapport.

M. le *ministre* FRIESEN propose que soit payée sur le Trésor, au titre de dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme de trois milliards deux cent cinquante-neuf millions sept cent cinquante mille dollars (3 259 750 000 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, au titre de dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la somme de treize milliards cinq cent soixante et un millions cent trente-six mille dollars (13 561 136 000 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de six cent quatre-vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (688 498 000 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 42 — *Loi de 2017 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2017* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 42 — *Loi de 2017 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2017*.

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 43 — *Loi d'emprunt de 2017/The Loan Act, 2017* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 43 — *Loi d'emprunt de 2017/The Loan Act, 2017*.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 43 — *Loi d'emprunt de 2017/The Loan Act, 2017* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 42 — *Loi de 2017 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2017* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017* — et fait rapport du projet, à l'exclusion de l'article 86, lequel a été rejeté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 43 — *Loi d'emprunt de 2017/The Loan Act, 2017* — dont a fait rapport le comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 42 — *Loi de 2017 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2017* — dont a fait rapport le comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017* — dont a fait rapport le comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 4 h 5 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N° 42) — *Loi de 2017 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2017*;

« (N° 43) — *Loi d'emprunt de 2017/The Loan Act, 2017* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

* * *

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*;

« (N^o 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017*;

« (N^o 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*;

« (N^o 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act*;

« (N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*;

« (N^o 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*;

« (N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*;

« (N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*;

« (N^o 215) — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 4 h 12, la lieutenant-gouverneure se retire.

Jeudi 9 novembre 2017

La séance est levée à 4 h 14.

La présidente,

Myrna Driedger